



Commune de Saint-Maurice-de-Beynost

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2025-06/05

Séance du 16 octobre 2025

Date de la convocation :

9 octobre 2025

Affichage de la convocation :

10 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, seize octobre, le conseil municipal de la commune de Saint-Maurice-de-Beynost, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Pierre GOUBET, Maire.

PRESENTS : Pierre GOUBET, Claude CHARTON, Eveline GUILLET, Yvan HERZIG, Daniel MONCHANIN, Lydie EXTIER-PONS, Didier JUHEN, Nicole BOURGEOIS, Christian JUFFET, Martine TERRIER, Bernard MATEOS, Michèle ALVES, Alain VIEUX, Stratos TSALAPATIS, Anne CHAMPETINAUD, Nikita FERRACHAT, Danièle GREAU.

EXCUSES : Nathalie GRAVIER (Procuration à P. GOUBET), Muriel BRUGNOT (Procuration à N. BOURGEOIS), Robert HERPOYAN (Procuration à Y. HERZIG), Syve-Line TAN (Procuration à C. CHARTON), Lindsay DIAS (Procuration à N. FERRACHAT).

Nombre de conseillers :

en exercice :	27
présents :	17
procurations :	5
absents :	5
votants :	22

ABSENTS : Rodolphe EZNACK, Anaïs TEYSSONNEYRE, Yann LEONET, Mathieu LAURAIN, Roman GAILLARD.

Martine TERRIER a été élue secrétaire de séance.

CRÉATION DE TROIS PISTES DE PADEL DONT 2 COUVERTES AU TENNIS / APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT DEFINITIF POUR LA REALISATION DES TRAVAUX

Monsieur le rapporteur explique que les travaux de construction des 3 terrains de Padel dont 2 couverts au Tennis club de Saint-Maurice se sont achevés en mai 2025.

Monsieur le rapporteur rappelle les travaux effectués par la commune :

- 1) Création de 3 pistes de Padel,
- 2) Couverture des deux pistes,
- 3) Eclairage des pistes,
- 4) Reprises des cheminements extérieurs - accessibilité autour des pistes,
- 5) Aménagement des accès aux vestiaires,

Le coût total de l'opération, désormais définitif, s'élève à **663 587 € HT** (travaux + frais d'études et d'acquisitions).

Plusieurs participations financières à ce projet ont été actées par différents partenaires pour un montant total de **165 378 €** de subventions soit 24,92 % du coût total de l'opération :

- L'Etat à hauteur de 87 378 € via la Dotation de Soutien à l'Investissement Local
- La Région grâce à son plan équipement sportif pour la somme de 78 000 €

La commune a financé le coût restant des travaux sur fonds propres pour un montant global de **498 209 € HT**.

Le détail des sommes est présenté dans le plan de financement ci-dessous :

Dépenses			Recettes		
Maitrise d'oeuvre			Cofinancement demandé		
Architecte	36 638,55 €				
Bureau de contrôle			Etat		
Contrôle technique	4 995,00 €		DSIL	87 378 €	13,17%
Coordonation de sécurité et de protection de la santé	2 530,00 €				
<i>Sous total études et maitrise d'oeuvre</i>	<i>44 163,55 €</i>		Région AURA		
Détail des dépenses de travaux			Equipements Sportifs	78 000 €	11,75%
Lot 1- Longrines-VRD	191 936,20 €		Autofinancement		
Lot 2- Padel - Béton poreux + PSE	158 106,00 €		Commune	498 209 €	75,08%
Lot 3 - Bâtiments - fondations - toiles et couvertures	269 380,81 €				
<i>Sous total Travaux</i>	<i>619 423,01 €</i>				
Total	663 587 €	100,00%	Total	663 587 €	100,00%

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le plan de financement définitif pour les travaux de 3 pistes de Padel dont 2 couvertes,

AUTORISE le maire à signer l'annexe à la convention de mise à disposition et d'utilisation de bâtiments et terrains communaux avec le Club de Tennis de Saint-Maurice de Beynost,

AUTORISE le maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Le Maire
Pierre GOUBET

